

Charges sociales et fiscales obligatoires sur salaires au 1^{er} janvier 2007

MONTANT		Charges employeur	Charges salarié
SMIC	1254,28 €	48,96 %	14,445 %
coût patronal	1855,37 €		
net salarial	977,07 €		

OBJET	TAUX		BASE OU PLAFOND
	employeur	salarié	mensuel (€)
SÉCURITÉ SOCIALE			
maladie, maternité, invalidité, décès	12,80	0,75	Sur la totalité du salaire 2682 totalité du salaire totalité du salaire totalité du salaire
vieillesse plafonnée	8,30	6,65	
vieillesse déplafonnée	1,60	0,10	
allocations familiales	5,40	\\	
accidents du travail	variable	\\	
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE			
Non cadres			
Tranche 1	4,50	3,00	2682
Tranche 2	12,00	8,00	de 2682 à 8046
Cadres			
Tranche A	4,50	3,00	2682
Tranche B	12,60	7,70	de 2682 à 10728
Tranche C	12,60	7,70	de 10728 à 21456
Contribution Exceptionnelle et Temporaire (cadres)	0,22	0,13	21456
AGFF (surcoût résultant de la "retraite à 60 ans" et validation des périodes de garantie de ressources)			
Noncadres			
Tranche 1	1,20	0,80	2682
Tranche 2	1,30	0,90	de 2682 à 8046
Cadres			
Tranche A	1,20	0,80	2682
Tranche B	1,30	0,90	de 2682 à 10728
CHÔMAGEEMPLOI			
Assedic/Assurance chômage	4,00	2,40	10728
Assedic/Fonds de garantie des salaires	0,15	\\	10728
Apec	0,036	0,024	de 2682 à 10728
CONSTRUCTIONLOGEMENT			
Participation à la construction (+20 salariés)	0,45	\\	totalité du salaire
FNAL toutes entreprises	0,10	\\	2682
FNAL +20 salariés	0,40	\\	totalité du salaire
TAXE D'APPRENTISSAGE	0,68	\\	sur la totalité du salaire
CSG + CRDS NON DÉDUCTIBLES	\\	2,90	sur 97 % du salaire brut
CSG DÉDUCTIBLE	\\	5,10	sur 97 % du salaire brut
CONTRIBUTION SOLIDARITÉ AUTONOMIE	0,30	-	sur la totalité du salaire
FORMATION PROFESSIONNELLE			
entreprises < 10 salariés	0,55	\\	totalité du salaire
entreprises 10 à 19 salariés	1,05	\\	totalité du salaire
entreprises +20 salariés	1,60	\\	totalité du salaire
TAXE SUR LES SALAIRES (employeurs non assujettis à la TVA)			
	4,25	\\	Jusqu'à 7156 / an
	8,50	\\	de 7156 à 14295 / an
	13,60	\\	+ de 14295
TAXE PRÉVOYANCE (Entreprises de plus de 9 salariés)	8,00	\\	cotisation patronale de prévoyance
TRANSPORTS	% variable	\\	sur la totalité du salaire